



Succession grand père remarié, qui hérite ?

Par **Beatrice44**, le **09/04/2014** à **17:15**

Bonjour,

Succession de mon grand-père décédé en mars 2013.

De son premier mariage sont nés 3 enfants dont mon père décédé en 2002.

Second mariage sous le régime de la communauté, sans enfant issu de cette union.

"Le défunt laisse pour lui succéder :

1/ Son épouse survivante,

- commune en biens comme il est dit ci-dessus,
- bénéficiaire d'une donation entre époux enregistrée acte reçu ...portant sur l'usufruit de tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession,
- héritière du quart en pleine propriété de tout l'actif successoral en vertu de l'article 757 du code civil étant précisé qu'en application de la règle de l'imputation instaurée par l'article 758-6 du Code Civil le conjoint survivant n'a aucune vocation en pleine propriété le montant de la libéralité en usufruit étant supérieur

Bénéficiaire du droit viager au logement en vertu de l'article..., lequel droit se confond avec l'usufruit susénoncé.

2/ Ses 2 enfants vivants issus de la 1ère union avec Madame LM, Messieurs A et P et ses petits-enfants Mme B et Monsieur P, par représentation de leur père, Monsieur P, cédé ..., autre enfant issu de sa première union.

Il est dit à la fin, que rien ne devrait nous revenir.

Son épouse survivante avait payé de ses propres deniers la maison.

Au décès de celle-ci (qui n'est pas ma grand-mère) qui sont les héritiers ?